

---

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE ADMISSION AU SEIN DE NOTRE ÉTABLISSEMENT – RESIDENCE AUTONOMIE

---

### Documents à joindre pour l'étude du dossier

- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- Photocopie de la carte de séjour pour les étrangers
- Photocopie du livret de famille
- Justificatifs attestant du montant de retraite
- Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- Photocopie du dernier avis de taxe foncière
- RIB
  
- Justificatif du précédent domicile

Photocopie de l'ordonnance de jugement de mise sous protection juridique de la personne (le cas échéant)

### Documents à joindre pour une admission au titre de l'aide sociale à l'hébergement

- L'attestation de dépôt de demande d'aide sociale à l'hébergement auprès du CCAS ou la notification d'aide sociale en cas de transfert
- Copie de la demande d'aide personnalisée au logement (APL) auprès de la CAF, attestation CAF si bénéficiaire de l'aide